

oiseau, aucun être humain n'a pas de DDT dans son système. Néanmoins, monsieur l'Orateur, le gouvernement attend une autre session avant de présenter un projet de loi visant ce problème.

Je voudrais signaler certaines faiblesses de la loi sur les ressources en eau du Canada, monsieur l'Orateur. Le secrétaire parlementaire a déclaré qu'il s'agissait d'une loi visant à s'attaquer au problème de la pollution, mais il cherche plutôt à établir les cadres administratifs, en vue d'obtenir la collaboration des provinces. Je suis en faveur de cela, car nous avons besoin de la collaboration fédérale-provinciale plus que jamais auparavant. Même si seulement trois ou quatre provinces consentent à collaborer, ce sera mieux que rien, et voilà pourquoi je vois l'utilité des articles traitant des organes de collaboration. Mais ce projet de loi ne sera efficace que s'il est appliqué. Nous avons déjà assez de mesures dans nos recueils de lois qui portent sur la pollution. Si elles avaient été appliquées, nous ne ferions peut-être pas face à ce problème. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) n'a pas appliqué la loi qui relève de son ministère. En dépit des règlements existants, très peu d'industries ont été poursuivies au cours des sept dernières années pour avoir pollué l'environnement. Monsieur l'Orateur, je me demande parfois jusqu'à quel point cette nouvelle mesure sera efficace. Que le ministre et le gouvernement ne s'y méprennent pas, nous ne cessons pas de les questionner si les dispositions de ce bill ne sont pas appliquées sans délai.

Quelles sont les faiblesses de ce bill? Entre autres, il n'établit pas d'organisme central. Nous avons proposé un amendement tendant à créer un office de contrôle de la pollution pour coordonner toutes les lois contenues dans les statuts du Canada. Cet organisme coordonnerait tous les ministères concernés par la pollution ainsi que les agences provinciales et fédérales actuellement chargées de contrôler la pollution. C'est ce que nous voulions, mais l'amendement a été rejeté. Le bill ne contient aucune disposition à cette fin, même si de nombreux mémoires présentés au comité maintenaient que cela était absolument nécessaire au succès de la lutte contre la pollution. C'est là une des faiblesses de ce bill: la juridiction est fragmentée. En outre, il propose d'établir des zones de gestion qualitative des eaux dont chacune aurait ses propres normes, une autre forme de fragmentation, et il n'y aura pas d'organisme pour coordonner tous ces éléments. J'ai déjà traité de normes nationales pour diverses catégories d'eaux, et je n'y reviendrai pas, même si, à mon avis, c'est la deuxième faiblesse importante de la loi.

[M. Harding.]

La troisième est la question de son application. A mon sens, la pollution devrait relever du droit pénal—la pollution de notre milieu devrait être un délit criminel. Les Canadiens devraient jouir d'air et d'eau purs. Notre constitution devrait le garantir. Je crois que la pollution de notre milieu est beaucoup plus dangereuse pour les citoyens que la conduite d'un véhicule automobile quand le sang de la personne contient plus de 0.08 p. 100 d'alcool, même si cela constitue maintenant un délit criminel. S'il est possible d'appliquer une loi on doit aussi pouvoir appliquer l'autre. Nous avons demandé que cette loi s'applique dans tout le pays.

• (4.30 p.m.)

J'estime qu'il y a une autre raison justifiant l'application de cette loi dans l'ensemble du Canada, et la voici: certaines provinces craignent qu'en luttant contre la pollution, elles n'incitent des industries à s'installer dans d'autres provinces. Cependant, au cas où les normes s'appliqueraient à l'échelle du pays tout entier, toutes les provinces pourraient les mettre en vigueur sans avoir à craindre le départ des entreprises industrielles. Je tiens à souligner que notre parti a tenté de présenter un amendement qui aurait assuré la mise en application des normes dans l'ensemble du pays. Nous avons essayé de présenter un amendement précisant que la pollution relevait de la législation criminelle, mais cet amendement a été rejeté.

Un autre point faible du bill tient au fait qu'il prévoit des redevances de pollution. Nous estimons que cette disposition constitue une erreur. Les usines pourront continuer à déverser des effluents dans les cours d'eau de notre pays et, là où elles le feront dans des zones de gestion qualitative des eaux, elles devront payer une redevance. C'est, à notre sens, une mauvaise approche. Il aurait été beaucoup mieux que le gouvernement offre des stimulants peut-être sous forme de remise d'impôt sur l'équipement antipollution ou son amortissement rapide par dépréciation de cet équipement. Si une municipalité était en cause, le gouvernement aurait pu prévoir le versement de subventions qui auraient servi de stimulants à l'achat d'un tel équipement. Il y avait de nombreuses façons d'encourager l'industrie à lutter contre la pollution. Mais vous pouvez être sûrs et certains qu'une fois qu'on aura permis à l'industrie de déverser ses déchets dans la rivière moyennant finance, ce n'est pas du jour au lendemain qu'on pourra arrêter cette pratique car l'industrie n'aura plus aucune raison de s'atteler à la tâche. Aux yeux de notre parti, ce bill présente des lacunes à cet égard.

Puis-je signaler un autre point auquel a fait allusion l'orateur qui m'a précédé, savoir,